



Tourcoing

Centre Communal d'Action Sociale

Centre Communal d'Action Sociale

26 rue de la Bienfaisance
BP 60567
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 11 34 34
Fax : 03 20 76 63 57

DECISION

N° 2026-18

Marché n°2026-18 – Astreinte opérationnelle et levée de doute

Nous, Présidente du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Tourcoing,

Vu l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles donnant au Conseil d'administration la possibilité de déléguer au Président, au Vice-Président et au Vice-Président délégué certains pouvoirs de cette assemblée,

Vu la délibération n°2026-049 du 18 mai 2026 prise en application de cet article,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché en vue de la réalisation de prestations d'astreinte opérationnelle et levée de doute pour les besoins du CCAS de Tourcoing,

DECIDONS

Article 1 – De conclure le marché 2026-18 pour la période du 30 Mai au 31 Aout 2026 avec la société Nord Solutions Sécurité pour un montant forfaitaire de 600€ HT et une partie variable en fonction du nombre d'intervention.

Article 2 – Madame la Directrice Générale du C.C.A.S. est chargée de veiller à la bonne exécution de la présente décision.

Article 3 – Conformément à l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles, il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil d'administration

A Tourcoing, le

04 JUIN 2026

Madame Doriane BECUE,

Présidente du C.C.A.S

Pour le Maire-Président empêché ou absent
Christelle FRANÇOIS
Directrice Générale

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président du C.C.A.S. dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'acte ou de sa notification le cas échéant ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Ce recours peut être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens ».

(((VitaVille)))
Appeler c'est déjà agir
03 20 233 300

www.tourcoing.fr